



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Exercice 2024

Mairie de Belleville-en-Beaujolais
105 rue de la République
69220 BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS

Ville Bioclimatique et Positive 2035



*Stock de tuyaux d'assainissement en béton rue de Descours en vue de
travaux de mise en séparatif - automne 2023*

Le mot de l'élu référent

DIDIER JAFFRE, 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE DE BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS, MAIRE
DELEGUE DE SAINT-JEAN-D'ARDIERES



Nos réseaux d'assainissement sont invisibles aux yeux de tous, cependant importants pour notre confort aujourd'hui et demain. Les travaux que nous réalisons sont souvent perçus comme une gêne à l'usager et cela n'est pas forcément vendeur !

A travers ce compte rendu annuel d'activité, nous vous présentons une bonne situation de nos réseaux d'eaux usées.

Nous allons continuer, tous ensemble, avec nos services, nos partenaires techniques et financiers, d'améliorer la qualité de nos réseaux, de la collecte, du traitement, tout en maintenant un prix acceptable pour nos populations.

Nous devons également travailler pour que, seules les eaux usées soient envoyées sur le CITEAU, pour ne pas augmenter les frais de traitement. Pour cela, les contacts avec les entreprises de notre territoire sont importants, pour se connaître et comprendre les enjeux de chacun.

Soyez assurés de notre volonté d'offrir le meilleur service pour préserver notre avenir à travers ce grand cycle de l'eau.

SOMMAIRE

1. L'essentiel de l'année 2024	4
2. Territoire et compétences	5
3. Description technique du service	6
4. Activité du service en 2024	7
a. Exploitation courante du système de collecte des eaux usées et pluviale	7
b. Amélioration du patrimoine	9
c. Faits marquants de l'année 2024	12
5. Indicateurs techniques du service	14
a. Taux de desserte par les réseaux de collecte – P201	14
b. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du système – P202	14
c. Taux de conformité de la collecte des eaux usées – P203	16
d. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers – P251	16
e. Taux de points noirs sur les réseaux de collecte – P252	16
f. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées – P253	16
g. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux EU – P255	17
h. Taux de réclamations écrites – P255	17
6. Tarification et situation financière 2024	18
a. Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier 2025	18
b. Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ et facture type 120 m ³ – D204	18
c. Recettes d'exploitation du service en 2024	20
d. Investissements 2024 et leur financement	20
e. Indicateurs financiers du service	20
7. Perspectives 2025	21

1. L'essentiel de l'année 2024

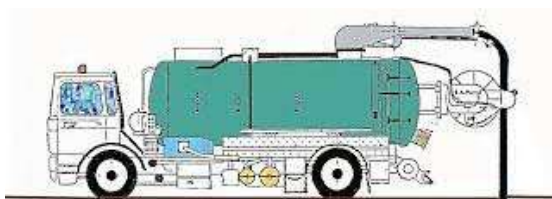


13 493 HABITANTS DESSERVIS
5 791 ABONNES

100% DE DESSERTE DES
ZONES D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF



86 KM RESEAUX EAU USEES
55 KM RESEAUX EAUX PLUVIALES



5,8% RESEAU CURE
5,7% DU RESEAU INSPECTE PAR CAMERA
911 GRILLES ET AVALOIRS NETTOYES



100% CONFORMITE DU RESEAU
DE COLLECTE PAR RAPPORT A LA
REGLEMENTATION



31 INTERVENTIONS AUPRES DES ABONNES
0 DEBORDEMENT
0 RECLAMATION



21 BRANCHEMENTS CONTROLES



82 BRANCHEMENTS REHABILITES
771 ML DE RESEAUX RENOUVELES OU REHABILITES
828 720 € HT TRAVAUX



2,92 € TTC / M³ POUR UNE FACTURE 120 M³
1,3 AN DE DUREE DESENDETTEMET

2. Territoire et compétences

Depuis le 1^{er} janvier 2019, les communes de Belleville et Saint-Jean d'Ardières ont créé la commune nouvelle de Belleville-en-Beaujolais, qui compte 13 314 habitants (INSEE 2019).

Elle est compétente en assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire.

Elle exerce en régie directe la collecte et le transport des eaux usées vers la station d'épuration CITEAU, gérée par le Syndicat de traitement des eaux usées Saône Beaujolais (STEU^{SB}). Le traitement des eaux usées et l'élimination des boues et sous-produits lui ont ainsi été transférés.

Station d'épuration CITEAU - STEU^{SB}

Le Syndicat de traitement des eaux usées Saône Beaujolais gère en marché de prestation de service la station d'épuration CITEAU de 25 650 EH. Elle traite les effluents de la commune de Belleville-en-Beaujolais, du quartier de la Commanderie à Taponas, et depuis juin 2023, les eaux usées de la commune de Saint-Lager.

Le CITEAU a été identifiée STEP du futur par l'AERMC : bâtiment basse consommation, réutilisation des eaux usées traitées, création d'un réseau de chaleur à partir de l'énergie fatale des eaux usées. Il est également

Doté de 1,2 ETP, le service assainissement :

- Exploite les réseaux et ouvrages du système d'assainissement,
- Assure le service quotidien à l'abonné (conseils d'entretien, débouchage, questions diverses, etc.),
- Suit les études de maîtrise d'œuvre et les travaux de renouvellement, réhabilitation ou extension.

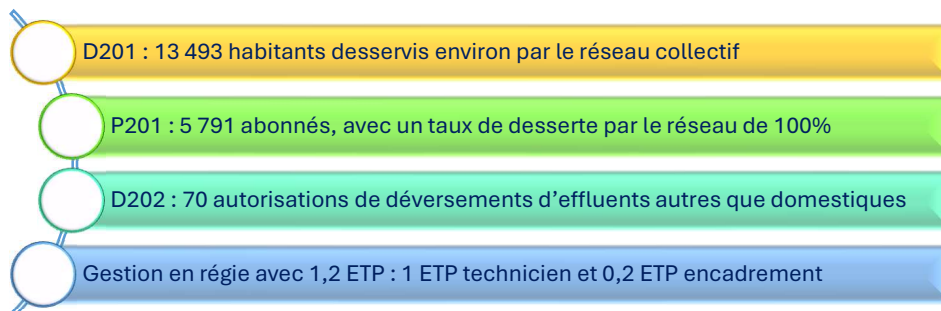
En complément de ses moyens internes, la commune fait appel à des prestataires extérieurs pour la réalisation de certaines missions nécessitant des moyens spécifiques, en particulier l'hydrocurage, les inspections caméra, et la dératization.

Depuis 2023, le service cycle de l'eau assure la création des branchements d'eaux usées et d'eaux pluviales pour le compte des usagers. L'objectif principal est de pouvoir pérenniser l'état du système de collecte afin d'éviter les surcoûts de fonctionnement (infiltration, bouchage) et d'investissement (travaux de réhabilitation ou de renouvellement) engendrés par les nombreuses malfaçons observées par le passé. En outre, les usagers bénéficient ainsi :

- d'une qualité des matériaux et d'une mise en œuvre respectant les règles de l'art,
- d'une maîtrise des coûts liés de cette opération,
- de la conformité de la partie publique du branchement créé,
- de l'absence de difficultés en cas de dysfonctionnements ultérieurs.

Sur l'ensemble de son territoire, 70 autorisations de déversement d'effluents autres que domestiques (D202) ont été délivrées par arrêté. 13 d'entre elles sont complétées par une convention spéciale de déversement.

La commune de Belleville-en-Beaujolais compte environ 230 dispositifs d'assainissement non collectif.



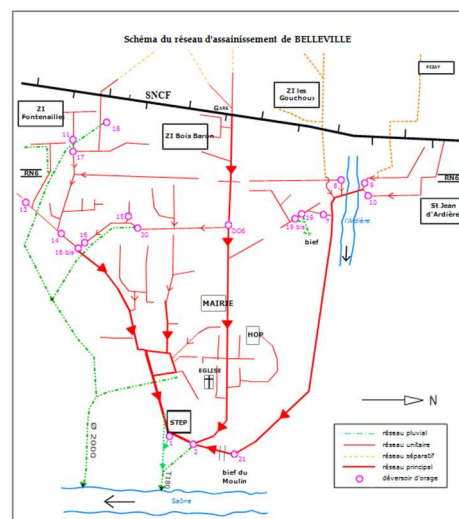
3. Description technique du service

Le système de collecte des eaux usées de Belleville-en-Beaujolais comporte :

- Un réseau de collecte unitaire, principalement dans le cœur historique,
- Un réseau de collecte séparatif des eaux usées et des eaux pluviales.

Le réseau est constitué de 3 ossatures principales :

- L'ossature centre constituée de l'ovoïde T180 visitable rue de la République,
- La branche nord de Saint-Jean-d'Ardières qui arrive en DN700 au CITEAU,
- L'ossature sud constituée du collecteur de l'avenue de Verdun qui reprend à l'amont la majeure partie des zones industrielles (Fontenailles et Bois Baron).



Initié fin 2021, le schéma directeur d'assainissement a permis une mise à jour importante du linéaire de réseaux desservant la commune de Belleville-en-Beaujolais. A ce jour, le patrimoine connu du système de collecte est composé d'un linéaire de **141 Km** de réseau (contre 132 Km connu en 2023) réparti comme suit :

Réseau unitaire	Réseau séparatif eaux usées	Réseau séparatif eaux pluviales
30,3 Km	55,3 Km	55 Km

En outre, un linéaire de 61 Km de fossés et de noues a pu être localisé et intégré au SIG. Indispensable à la bonne gestion des eaux pluviales, ce patrimoine nécessite une exploitation et un entretien particuliers.

PLUSIEURS DEVERSOIRS D'ORAGE SUR LE RESEAU UNITAIRE

20 déversoirs d'orage sont recensés sur le système de collecte de la commune, dont :

- 1 déversoir < 2 000 EH, volontairement équipé (DO16bis),
- 1 déversoir > 2 000 EH, soumis à déclaration (DO21, en photo ci-contre).

Parmi ces ouvrages, 3 devraient pouvoir être supprimés après la réalisation d'une mise en séparatif des réseaux en amont ou de correction d'anomalies.

Pour rappel, 2 déversoirs d'orage (DO1 et DO2) supplémentaires sont localisés au droit de la station (points réglementaires A2).

De fait soumis à autorisation et à autosurveillance, ces ouvrages sont gérés par le CITEAU.



PLUSIEURS POSTES DE REFOULEMENT

4 postes de refoulement fonctionnent sur le système d'assainissement :

- Le poste du Port, qui relèvent les eaux usées du quartier du Port, jusqu'au CITEAU,
- 3 postes situés sur les zones d'activité Lybertec, et industrielles Pain Perdu et Fontenailles.

4. Activité du service en 2024

L'activité du service d'assainissement de Belleville-en-Beaujolais s'articule autour de 2 grands axes :

a. Exploitation courante du système de collecte des eaux usées et pluviales

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU SYSTEME

Afin d'assurer l'exploitation courante du système de collecte des eaux usées et de garantir une gestion durable du patrimoine, le service d'assainissement dispose d'un plan des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales au format SIG. Cet outil a pu être déployé début 2022 dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

Depuis, il est constamment mis à jour par les agents du service, alimentés notamment par les reconnaissances/enquêtes réseaux et les contrôles de conformité de branchements.



Par ailleurs, afin d'améliorer la connaissance de l'état système de collecte, et d'orienter les futurs travaux de renouvellement ou réhabilitation, le service assainissement réalise annuellement des inspections caméra de ses réseaux, de manière quasi-systématique en suite d'opérations de curage préventif.

8,1 km de réseaux ont été inspectés en 2024 (4,4 Km en 2023), soit **5,7 % du linéaire total** (3,3 % en 2023) du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Le linéaire inspecté en 2024 a augmenté de 84% par rapport au précédent exercice. Cette augmentation est liée à l'investigation du réseau DN600 en provenance de Saint-Jean-d'Ardières (≈ 2 Kml) ainsi qu'au projet d'aménagement du centre urbain qui nécessite préalablement le diagnostic des canalisations.

Ci-contre, la photo d'une anomalie (effondrement partiel) mise en évidence lors d'une inspection télévisuelle.



ENTRETIEN COURANT DU RESEAU ET DE SES OUVRAGES

En septembre 2023, un marché public de curage a été notifié en groupement de commande CCSB – commune de Belleville-en-Beaujolais.

Le service assainissement procède annuellement aux opérations suivantes :

⇒ Curage et débouchage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales

- **Curage des réseaux**, essentiellement préventif : en 2024, près de **8,2 Km de réseau ont été curés** (4,9 Km en 2023), soit **3,7 % du linéaire total** (3,7% en 2023) du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Aucun point noir n'est recensé sur le réseau en 2024 (P252).

- **Débouchage** sur le réseau public : en 2024, **12 interventions** (4 en 2023) ont été nécessaires pour déboucher le réseau public ou la partie publique des branchements.



⇒ Nettoyage courant des ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales

- **Postes de refoulement**, à raison d'une fréquence trimestrielle pour chacun des 4 postes (ci-contre photo du poste du Port avant nettoyage),
- **Grilles et avaloirs** : en 2024, 911 grilles (101 en 2023) ont été nettoyées, soit une part importante des ouvrages situés du systèmes de collecte.



⇒ Dératisation

- La commune est intégralement traitée 2 fois par an. Des interventions plus localisées sont en outre mises en œuvre sur des secteurs le nécessitant.

CONTROLES DE BRANCHEMENT

Le service assainissement procède à plusieurs types de contrôle de branchements :

⇒ Contrôle des branchements neufs ou réhabilités

En 2024, **13 branchements** (10 en 2023) ont été vérifiés par le service.

Comme évoqué précédemment, fin 2023, le service assainissement a développé un service de création de branchements à destination des usagers afin d'éviter toute dégradation du patrimoine lors de la réalisation de ces opérations. Ce service permet également aux usagers et à la collectivité de s'assurer de la conformité des nouveaux raccordements. Au cours de l'année 2024, 10 demandes de branchements ont été traitées.



⇒ Contrôle dans le cadre des ventes immobilières

En 2024, **48 contrôles notaires** (36 en 2023) ont été réalisés. A l'heure actuelle, les avis du service assainissement rendus dans ce cadre consistent en des contrôles sur plan, couplés au besoin à une visite de terrain, sans pénétration sur la propriété privée. Ainsi, seuls les regards de branchement sous voirie publique sont contrôlés. Aucun test au colorant ou à la fumée n'est réalisé chez les particuliers.

Le service travaille sur les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour réaliser des contrôles plus aboutis, afin d'améliorer les informations fournies aux propriétaires et la connaissance du patrimoine et du fonctionnement des réseaux.

⇒ Contrôle sectorisé

En 2024, **21 contrôles de branchements de particuliers** (111 en 2023) ont été réalisés afin de s'assurer de la conformité des branchements sur les réseaux séparatifs d'eaux usées et d'eaux pluviales existants. Ces investigations ont été menées sur le secteur Avenue de l'Europe.

Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre de travaux de réhabilitation des réseaux séparatifs, ou en accompagnement de travaux de voirie. Ils ont consisté en des tests au colorant chez les particuliers et/ou des tests à la fumée depuis le réseau d'eaux usées.



SERVICE RENDUS AUX USAGERS

Dans un souci de proximité, de service public et de conseil aux abonnés, le service assainissement effectue de nombreuses interventions auprès des particuliers, la plupart du temps dans un délai inférieur à 24 heures. En 2024, **31 interventions** (38 en 2023) ont été recensées, consistant essentiellement en :

- **Interventions d'urgence** : en cas de bouchage, de débordement d'effluents dans les locaux des usagers, ou de signalement de présence de rongeurs, le service assainissement intervient systématiquement pour diagnostiquer l'origine exacte du problème et définir les suites à donner à l'incident.
- **Conseils aux usagers** : le service assainissement se déplace pour toute demande de création, modification ou renouvellement de branchements, dans le cadre d'autorisations d'urbanisme notamment. Toute autre demande qui le justifie également fait l'objet d'un rendez-vous (odeurs, vidange piscine, etc.).

En 2024, **aucun débordement d'effluents dans les locaux des usagers**, au sens de l'indicateur réglementaire P251 (c'est-à-dire ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation) n'a été recensé.

Aucune réclamation écrite d'usagers n'a été comptabilisée, au sens de l'indicateur P258 (toute réclamation portant sur tout sujet autre que le prix).

Le service assainissement réfléchit à développer davantage son rôle de conseil et de service aux usagers. Les axes suivants sont notamment explorés :

- Accompagnement renforcé dans le cadre des autorisations d'urbanisme, notamment pour encourager la gestion des eaux pluviales à la parcelle,
- Réalisation de travaux de branchements neufs pour le compte des particuliers,
- Conseils sur les éventuels travaux d'assainissement à réaliser dans le cadre des ventes immobilières, à l'aide de contrôles plus aboutis.



b. Amélioration du patrimoine

ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE

Au cours de l'année 2024, les projets sur lesquels des études de maîtrise d'œuvre ont été sollicitées sont les suivants :

- Rue des villards : Renouvellement du réseau EU et stockage/infiltration des eaux pluviales ;
- Rue Victor Hugo : Renouvellement du collecteur unitaire, en accompagnement des travaux de surface en lien avec Belleville Bioclimatique 2035 ;
- Rues de la Poste, de la Tannerie et du Canon braqué : Renouvellement du collecteur unitaire, en accompagnement des travaux de surface en lien avec Belleville Bioclimatique 2035 ;
- Rue Saint-Exupéry : Renouvellement du réseau EU en accompagnement des travaux d'eau potable ;
- Hameau de Pizay : Etude préalable de réhabilitations ponctuelles du collecteur EU.

TRAVAUX DE REHABILITATION DU PATRIMOINE EXISTANT

Opération « T180 – Réhabilitation des branchements »

Au printemps 2021, une auscultation complète par caméra des 366 branchements de l'ovoïde visitable T180 de la rue de la République a été réalisée, en vue de leur réhabilitation par l'intérieur. Ainsi 227 branchements ont été identifiés comme présentant des défauts d'étanchéité et nécessitant une réfection pour garantir le bon fonctionnement du système de collecte des eaux usées et la préservation des milieux naturels.

Cette opération fait suite à la réhabilitation par l'intérieur en 2016 de l'ovoïde en tant que tel, et à la reprise de 42 branchements dans un état critique (effondrements, casses, fissures importantes).

Au cours de l'année 2024, les tranches 4b et 5 ont été réalisées clôturant ainsi l'opération de reprise des branchements du T180. Lors des dernières tranches de travaux 2024, **72 branchements ont été réhabilités par gainage**, ne nécessitant pas d'ouverture de tranchée et réduisant ainsi la gêne aux riverains. Ces travaux ont également été l'opportunité de renouveler 2 antennes du collecteur principal Rue Granger (30 ml) et Rue de la Brasserie (25 ml).



	Nombre de branchement gainé sans tranchée (+ linéaire associé)	Nombre de branchement repris en tranchée	Nombre de branchement obturé (branchement HS)	TOTAL Branchement	Montants travaux HT
TRANCHE 1 (2021) Depuis la Place de la gare jusqu'à la Rue du vivier	15 (126m)	2	11	28	87 k€
TRANCHE 2 (2022) Depuis la Rue des Négociants jusqu'à l'Impasse des Tonneliers	26 (265m)	2	18	46	169 k€
TRANCHE 3 (2022/2023) Depuis l'Impasse des Tonneliers jusqu'à la Rue Jean Carron	58 (496m)	1	2	61	267 k€
TRANCHE 4 (2023/2024) Depuis la Rue Jean Carron jusqu'à la Rue Burdiat	42 (329m)	0	8	50	222 k€
TRANCHE 5 (2024) Depuis la Rue Burdiat jusqu'à la Rue des Remparts	56 (302m)	0	13	69	235 k€
TOTAL	197 (1518m)	5	52	254	979 k€

Le montant des travaux liés à cette opération en 2024 (tranches 4b et 5) s'élève à **333 823 € HT**.

Opération « Dalot Rue de Bourgogne - Réhabilitation de l'ouvrage »

Ancien ouvrage permettant la traversée de la Rue de Bourgogne, ce dalot, initialement à fond plat, occasionnait une décantation importante susceptible de générer des problèmes hydrauliques et des nuisances olfactives. En outre, l'ancienneté de l'ouvrage ne permettait de garantir l'étanchéité du radier.

Aussi, une cunette préfabriquée a été implantée sur 14 ml et les banquettes coulées sur site. Le bon état de la voute a permis son maintien. Les joints de pierres ont été néanmoins repris sur les premiers étages afin de réduire les risques d'infiltrations.

Le montant des travaux liés à cette opération s'élève à 19 722 € HT.



Opération « Rue de Saint-Exupéry – Renouvellement du collecteur EU »



Cette opération fait partie du programme de travaux issu du schéma directeur d'assainissement. Elle vise à renouveler le collecteur d'eaux usées sur 545 ml. En effet, une inspection télévisuelle a mis en évidence un état dégradé du réseau susceptible de générer des intrusions d'eaux claires parasites.

Profitant de l'opportunité liée au renouvellement du réseau d'eau potable, 180 ml ont été renouvelés en 2024. Les branchements diagnostiqués en mauvais état ont également été repris.

Le montant des travaux liés à cette opération s'élève à 98 262 € HT.

Opération « Allée des Sablons / Rue Michel – Chemisage du collecteur EU »

En amont de la refaction des enrobés des voiries précitées, une inspection télévisuelle des réseaux EU et EP a mis en évidence de nombreuses anomalies (fissures ouvertes, effondrements partiels, dégradations de surface) susceptibles, d'une part, de générer des intrusions d'eaux claires, et d'autre part, d'évoluer et d'affecter la structure de réseau.

Le constat a, néanmoins, été réalisé suffisamment tôt afin de permettre un gainage de l'ensemble du collecteur soit 450ml.

Cette technique sans tranchée consolide les canalisations et est particulièrement sobre d'un point de vue financier et environnemental.

Le montant des travaux liés à cette opération s'élève à 53 344 € HT.



Photo du collecteur avant réhabilitation



Photo du collecteur après réhabilitation

Opération « Rue du Canon Braqué– Renouvellement du collecteur EU »



Cette opération fait partie du programme de travaux issu du schéma directeur d'assainissement. Elle vise à renouveler les collecteurs d'eaux usées de la Rue du Canon Braqué et de la Rue de l'Abreuvoir, soit 230 ml.

En effet, une inspection télévisuelle a mis en évidence un état dégradé du réseau susceptible de générer des intrusions d'eaux claires parasites.

En 2024, les 72 ml correspondant à la branche EST et les 6 branchements existants ont été renouvelés.

Le montant des travaux liés à cette opération s'élève à 72 265 € HT.

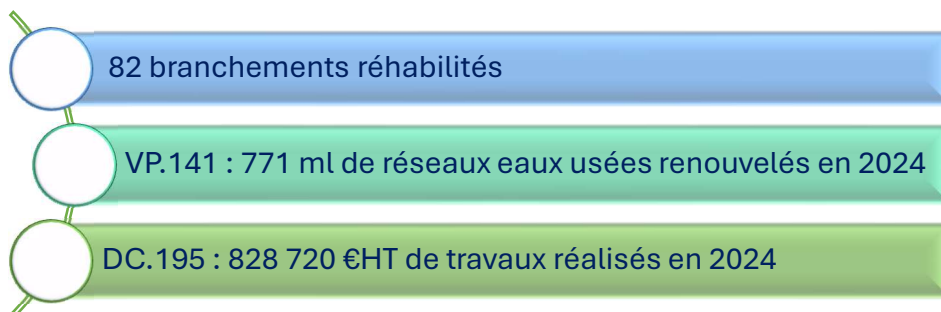
Opération « Secteur Grappe Grisemottes – Chemisage du collecteur EP »

En amont de la refaçon des enrobés des voiries précitées, une inspection télévisuelle des réseaux EP a mis en évidence de nombreuses anomalies.

Aussi, 172 ml ont été renouvelés en traditionnel, travaux en tranchée.

Cette technique sans tranchée consolide les canalisations et est particulièrement sobre d'un point de vue financier et environnemental.

Le montant des travaux liés à cette opération s'élève à 80 150 € HT.



c. Faits marquants de l'année 2024

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Initié fin 2022, l'élaboration du schéma directeur d'assainissement de Belleville-en-Beaujolais s'est poursuivie en 2024. Pour rappel, cette étude constitue un support précieux afin de poursuivre et de renforcer la politique actuelle de gestion patrimoniale du système d'assainissement de la commune, et de développer une stratégie de gestion durable des eaux pluviales, s'inscrivant pleinement dans les différentes démarches de développement durable engagées par la commune (Belleville bioclimatique 2035, TEPos, etc.).

Elle permet ainsi d'améliorer la connaissance du patrimoine enterré et du fonctionnement du système d'assainissement, afin d'en assurer une gestion plus efficace et durable, de disposer d'un véritable outil de programmation des travaux à moyen et long-terme.

Le tableau ci-dessous synthétise le niveau d'avancement de l'étude.

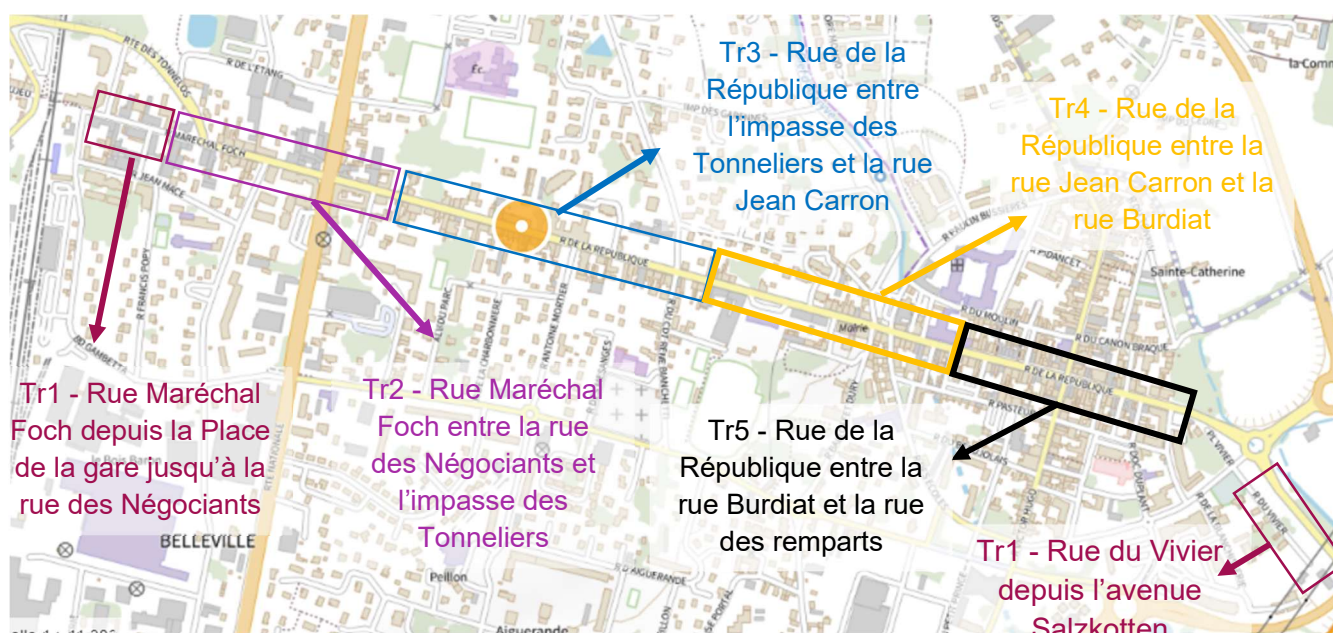
Phases	Etat d'avancement	Echéance
Phase 1-a : Plans des réseaux d'eaux usées	Terminé	
Phase 1-b : Elaboration des fiches ouvrages	Terminé	
Phase 1-c : Etude du débit nominal de la STEU	Terminé	
Phase 1-d : Diagnostic amont - RSDE	Terminé	
Phase 1-e : Campagne de mesure	Terminé	
Phase 2 : Modélisation & diagnostic	Terminé	
Phase 3 : Anomalies & propositions d'aménagement	Finalisation	01/03/2025
Phase 4 : Zonage d'assainissement collectif et EP	En cours	01/06/2025
Phase 5 : Elaboration schéma directeur	En cours	01/06/2025
Phase 5-a : Diagnostic permanent	Terminé	

FINALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES BRANCHEMENTS DU T180

Après la réhabilitation de l'ovoïde T180 rue de la République en 2016, la réhabilitation de ces branchements a été mise en œuvre comme suit :

- 2021 : Réalisation de la tranche 1 - 27 branchements concernés,
- 2022 : Réalisation de la tranche 2 et début de la tranche 3 - 121 branchements repris, dont 92 en gainage,
- 2023 : Finalisation de la tranche 3 et réalisation de la tranche 4 – 77 branchements, tous gainés,
- 2024 : Finalisation de la tranche 4 et réalisation de la tranche 5 - 72 branchements, tous gainés.

Ainsi, cette vaste et méticuleuse opération, initiée en 2021, a été finalisée en 2024 et a permis la réhabilitation de plus de 1,5 Km de de branchements.



INITIALISATION DES TRAVAUX PREVUS PAR LE SCHEMA DIRECTEUR

Sans attendre la finalisation du schéma directeur, deux des opérations préfléchées par l'étude ont été initiées :

- A.1-2 Rue Saint-Exupéry : Renouvellement du collecteur eaux usées. 44% de l'opération réalisée en 2024.
- A.2-2 Quartier Sainte-Catherine : Renouvellement du collecteur eaux usées Rues du Canon Braqué & de l'abreuvoir. 31% de l'opération réalisée en 2024.

5. Indicateurs techniques du service

La liste des indicateurs réglementaires à produire annuellement dans le RPQS est établie et définie dans l'arrêté et le décret du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

INDICATEURS REGLEMENTAIRES 2024



a. Taux de desserte par les réseaux de collecte – P201

DEFINITION

Nombre d'abonnés desservis par les réseaux de collecte des eaux usées rapporté au nombre d'abonnés potentiels établis à partir du zonage d'assainissement collectif.

VALEUR

Toutes les zones devant être raccordées au système de collecte le sont.

Le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est donc de **100%**, et ce depuis 2011.

b. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du système – P202

DEFINITION

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier le niveau de connaissance du réseau et des branchements, ainsi que l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service.

VALEUR

L'indice de mise en œuvre du service est de **105 points** sur 120 points maximum.

	Points potentiels	Valeur	Points attribués
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 pts Non : 0 pt	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartos		Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		90 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 pts sous conditions ⁽²⁾	83%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	85%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	105

c. Taux de conformité de la collecte des eaux usées – P203

DEFINITION

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du système de collecte au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne DERU. La valeur de l'indicateur est établie par les services de l'Etat (DREAL), à partir du nombre de déversements annuels ou de la charge brute de pollution déversée.

VALEUR

Pour l'exercice 2024, la DREAL n'a pas encore établi la valeur de l'indicateur. Toutefois, comme pour les années précédentes, le service estime dans son bilan annuel d'autosurveillance que son système de collecte est conforme à **100%**. L'autosurveillance est effective sur le déversoir d'orage DO21. Elle est actuellement prise en charge par le STEU^{SB}, de la même manière que l'autosurveillance des déversoirs d'entrée station DO1 et DO2.

d. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers – P251

DEFINITION

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation par suite d'un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées, rapporté à 1 000 habitants.

VALEUR

En 2024, aucune demande d'indemnisation pour débordement d'effluent dans les locaux des usagers n'est parvenue au service assainissement de la commune. L'indicateur est donc **0**.

e. Taux de points noirs sur les réseaux de collecte – P252

DEFINITION

Cet indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

VALEUR

En 2024, aucun point noir sur le réseau n'a été recensé. L'indicateur est donc **0**. A noter toutefois que, comme indiqué précédemment, le service procède au nettoyage trimestriel des 4 postes de refoulement du système de collecte.

Pour mémoire en 2020, 10 points noirs ont été recensés, et 12 en 2019. Ces données incluaient probablement les entretiens récurrents des postes de refoulement et de la fosse de Lac cités précédemment.

f. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées – P253

DEFINITION

L'indicateur est le rapport du linéaire de réseaux d'eaux usées renouvelé ou réhabilité sur les 5 dernières années, ramené au linéaire total.

VALEUR

Au cours des 5 dernières années, 1 170 ml de réseaux d'eaux usées (hors branchements) ont fait l'objet de travaux de renouvellement ou de réhabilitation, notamment dans le cadre de mises en séparatif. Le taux moyen de renouvellement est donc de 0,3 % sur les 5 dernières années.

La méthodologie de calcul de ce taux de renouvellement ne permet pas de valoriser les travaux réalisés par la collectivité ces dernières années, focalisés en grande partie sur la réhabilitation des branchements. Opérations pourtant essentielles pour préserver le patrimoine et limiter les surcoûts ainsi que l'impact environnemental du système de collecte. A titre d'indicatif, entre 2021 et 2024, le linéaire de branchements réhabilités s'élève à 1500ml uniquement pour l'opération concernant le T180.

g. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux EU – P255

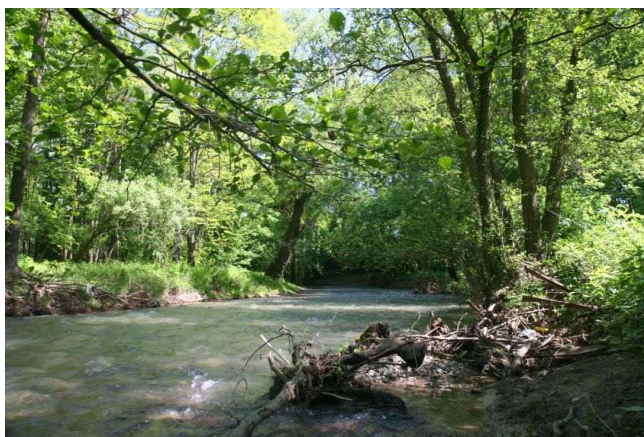
DEFINITION

L'indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

VALEUR

En 2024, l'indicateur est calculé à **110 points**, sur un potentiel de 120 points.

Le nouveau schéma directeur permettra d'améliorer l'indicateur, notamment s'agissant de l'évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux.



Rivière l'Ardières, dans laquelle se trouvent certains rejets de réseaux pluviaux.

A – Éléments communs à tous types de réseaux

20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux non raccordés, déversoirs, trop-plein PR, etc.)	Oui
10	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collecte en amont de chaque point potentiel de rejet	Oui
20	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance	Oui
30	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015	Oui
10	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	Oui
10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	Oui

B – Éléments pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

10	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont	Non
----	--	-----

C – Éléments pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système	Oui
TOTAL		110 pts

h. Taux de réclamations écrites – P255

DEFINITION

L'indicateur recense les réclamations écrites des usagers correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, notamment au regard du règlement de service, rapporté à 1 000 abonnés.

VALEUR

En 2024, comme lors des 5 précédents exercices, aucune réclamation écrite n'a été enregistrée. L'indicateur est donc 0.

6. Tarification et situation financière 2024

a. Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025, et sur la base d'une consommation de 120m³, le tarif relatif à la collecte des eaux usées et des eaux pluviales s'élève à 1,0933 €/m³ HT. Il se compose d'une part fixe s'élevant à 10 € HT/an, et d'une part variable de 1,01 €/m³ HT.

Concernant le tarif relatif au traitement des eaux usées et des boues (compétence CITEAU) applicable au 1^{er} janvier 2025, il s'élève à 1,5533 € HT/m³ sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³. Il se compose d'une part fixe s'élevant à 4 € HT/an, et d'une part variable de 1,52 €/m³ HT.

Tarifs applicables au 1 ^{er} janvier				
Compétence concernée	Collectivité concernée	Part concernée	2024	2025
Collecte des eaux usées	Commune Belleville-en-Beaujolais	Part fixe (abonnement)	10,00 € HT	10,00 € HT
		Part variable	1,00 € HT/m ³	1,01 € HT/m ³
Traitement des eaux usées	CITEAU (STEU ^{SB})	Part fixe (abonnement)	4 € HT	4 € HT
		Part variable	1,52 € HT/m ³	1,52 € HT/m ³

b. Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ et facture type 120 m³ – D204

Pour une consommation annuelle de 120 m³, un usager paie une facture de 350,55 € TTC au titre de la collecte (commune BeB) et du traitement des eaux usées (STEU^{SB}), soit un prix de **2,921 € TTC / m³** (D204).

D'après l'observatoire national sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, le prix moyen national au 1^{er} janvier 2024 (dernière année de donnée disponible) est de 2,37 € TTC /m³ (calculé à partir des données de 6 688 services publics d'assainissement collectif) et 2,63 € TTC /m³ pour les collectivités de taille intermédiaire (10 000 à 50 000 habitants), calculé à partir des données de 474 services publics d'assainissement).

Le prix du service doit être mis en regard des performances atteintes et du niveau de service délivré aux usagers.

Sur la commune de Belleville-en-Beaujolais, les systèmes de collecte et de traitement (STEU^{SB}) des eaux usées sont parfaitement conformes à la réglementation. Le patrimoine est entretenu régulièrement pour réduire le plus possible le risque de dysfonctionnements et donc de désagréments aux usagers. D'importants travaux de renouvellement et réhabilitation des réseaux ont déjà été réalisés dans les années précédentes et seront encore conduits dans les prochaines années pour garantir la durabilité des ouvrages.

Le service assainissement est à l'écoute des usagers et répond rapidement à toute sollicitation, en situation d'urgence ou pour accompagner les demandeurs dans leurs projets.

Enfin, le service engage des études et moyens importants pour améliorer la connaissance et la gestion de son patrimoine, cibler les travaux sur les secteurs les plus critiques, prendre en compte les impacts du changement climatique et développer son rôle de conseil auprès des usagers.

Décomposition de la facture 120 m ³ sur la commune de Belleville-en-Beaujolais	Quantité	Au 01/01/2024		Au 01/01/2025	
		Prix unitaire	Montant (€)	Prix unitaire	Montant (€)
Collectivités			316,4		317,6
Part fixe – collecte (commune de BeB)	1	10,00	10,00	10,00	10,00
Part variable – collecte (commune de BeB)	120	1,00	120,00	1,01	121,2
Part fixe – traitement (STEU ^{SB})	1	4	4	4	4
Part variable – traitement (STEU ^{SB})	120	1,52	182,4	1,52	182,4
Taxes et redevances			52,76		32,95
Agence de l'eau RMC - Redevance modernisation des réseaux	120	0,16	19,20	-	-
Agence de l'eau RMC - Performance des systèmes d'assainissement collectif	120	-	-	0,009	1,08
TVA (10%)			33,56		31,87
TOTAL (€ TTC)			369,16		350,55
Prix (€ TTC /m³) pour une consommation de 120 m³			3,08		2,92

Réforme des redevances de l'Agence de l'eau

Depuis plusieurs années, un projet de réforme des redevances, porté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, vise à renforcer et rendre plus lisible le principe "pollueur-payeur" et le principe "préleveur-payeur" pour les différents types d'usagers : collectivités/abonnés aux réseaux publics d'eau potable ou d'assainissement, industriels, agriculteurs. Tous les redevables sont donc concernés par cette réforme.

Le 29 décembre 2023, les principes de la réforme ont été adoptés dans la loi de finances pour 2024 et le volet réglementaire a été publié dans le courant de l'été 2024.

Concrètement, à compter du 1^{er} janvier 2025, la redevance « modernisation des réseaux d'assainissement collectif » est supprimée au profit d'une redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif ».

Le montant de cette redevance est calculé comme suit :

Taux de la redevance voté par le comité de bassin RMC (€HT) x coefficient de modulation

Soit, pour l'année 2025 : 0,03 €HT/m³ x 0,3 = 0,009 €HT/m³

A titre d'information, la trajectoire du « Taux de la redevance voté par le comité de bassin RMC » devrait évoluer à la hausse pour atteindre en 2027, 0,17 €HT/m³.

Les usagers de la commune déléguée de Belleville se voient facturer l'assainissement, via la facture d'eau potable produite par VEOLIA, tandis que les usagers de la commune déléguée de Saint-Jean-d'Ardières sont facturés de l'assainissement via la facture d'eau potable produite par SUEZ.

c. Recettes d'exploitation du service en 2024

S'agissant de la collecte des eaux usées (compétence de la commune de Belleville-en-Beaujolais), les recettes du service s'élèvent à **690 339 €** en 2024 et se décomposent ainsi :

	2023		2024	
	Montant (€)	Part sur total	Montant (€)	Part sur total
Facturation du service assainissement aux abonnés (€)	665 799	94 %	674 674	98 %
Autres prestations – PFAC (€)	0	0 %	10 500	1 %
Contribution du budget général au titre des eaux pluviales (€)	31 255	4 %	0	0 %
FCTVA (€)	9 014	1 %	5 165	< 1 %
TOTAL	706 068 €		690 339	

d. Investissements 2024 et leur financement

MONTANT DES ETUDES ET TRAVAUX REALISES

Les montants mandatés sur la section d'investissement incluent les études de maîtrise d'œuvre qui sont suivis de travaux, ainsi que les travaux en eux-mêmes (cf. détails au chapitre 4.c.) :

	2022	2023	2024	Moyenne sur 3 ans
Montant réel mandaté en section d'investissement	706 848 €	834 727 €	828 720 €	790 098 €

ETAT DE LA DETTE

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2024 pour le service assainissement. L'état de la dette est le suivant :

	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12 (€)	1 003 580	845 753	720 365
Montant remboursé en capital au cours de l'année (€)	204 422	157 827	125 388
Montant remboursé en intérêt au cours de l'année (€)	19 150	13 727	10 264
Montant total remboursé au cours de l'année (€)	223 572	171 554	135 652

AMORTISSEMENTS

L'état des amortissements est le suivant :

	2022	2023	2024
Montant des amortissements (€)	353 206	356 464	359 452

e. Indicateurs financiers du service

DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE – P256

La durée d'extinction de la dette se calcule comme le rapport entre l'encours de la dette au 31/12 et l'épargne brute, à savoir les recettes réelles d'exploitation diminuées des dépenses réelles d'exploitation :

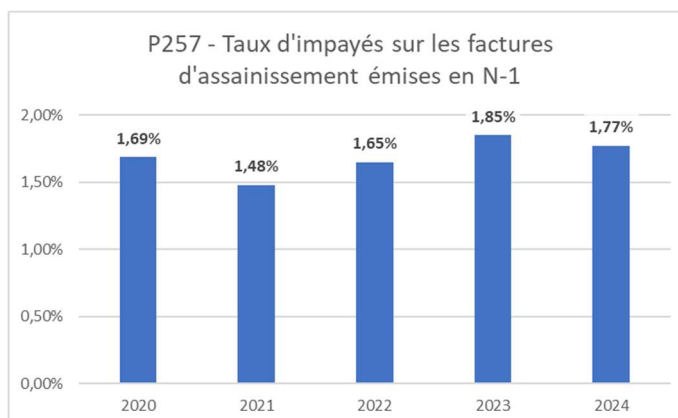
	2022	2023	2024
Encours de la dette au 31/12 (€)	1 003 580	845 753	720 365
Epargne brute annuelle (€)	695 434	537 775	556 346
Durée d'extinction de la dette (années) – P256	1,4	1,6	1,3

TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'ASSAINISSEMENT – P257

Le taux d'impayés au 31/12/2024 sur les factures émises en 2023 est de **1,77%**.

MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A DES FONDS DE SOLIDARITE – P207

Aucun abandon de créance ou versement à un fond de solidarité n'a été réalisé au cours des dernières années.



7. Perspectives 2025

Le service assainissement de la mairie de Belleville-en-Beaujolais a programmé les travaux suivants pour 2025 :

Descriptif des travaux		Montant estimatif (€ HT)
Renouvellement unitaire Rue Victor Hugo	<i>Action A-10 du schéma directeur d'assainissement</i> Cette opération vise à renouveler les 250 ml du réseau unitaire de la Rue Victor Hugo. Elle est motivée par le mauvais état du collecteur constaté par ITV et le projet d'aménagement de surface. Ce dernier interviendra dans un second temps et sera l'occasion de déconnecter les eaux pluviales issues de la voirie ainsi que de certaines toitures.	326 k€
Renouvellement eaux usées Rue des Villards	<i>Action A-8 du schéma directeur d'assainissement</i> Cette opération vise à renouveler les 500 ml du réseau d'eaux usées de la Rue des Villards et à réhabiliter 100ml du réseau Route de Belleville. Elle est motivée par le très mauvais état du collecteur constaté par ITV. En outre, le projet intègre des dispositions fortes visant la déconnexion des eaux pluviales. La Rue des Villards constituant la limite administrative entre Belleville-en-Beaujolais et Taponas, ces travaux seront réalisés via un groupement de commande.	545 k€
Renouvellement eaux usées Rues Canon braqué et Abreuvoir	<i>Action A2-2 du schéma directeur d'assainissement</i> Après la réalisation d'une première tranche de travaux en 2024 consistant au renouvellement de la branche EST du collecteur EU de la Rue du Canon Braqué, l'objectif pour 2025 est de poursuivre cette action sur les branches OUEST et NORD (Rue de l'abreuvoir).	140 k€
Déploiement d'une supervision	Afin de pouvoir améliorer la surveillance des réseaux et des postes de relevage, la collectivité va déployer une supervision permettant de s'assurer du bon fonctionnement, en continu, du système de collecte.	30 k€
Réhabilitation réseaux Hameau de Pizay	<i>Action A9 du schéma directeur d'assainissement</i> Suite à une inspection télévisuelle, une opération de réhabilitations ponctuelles va être menée sur le réseau d'eaux usées en provenance du Hameau de Pizay.	122 k€
Renouvellement eaux usées Stade Giroud	Ces travaux viseront, d'une part, à supprimer une surverse de réseaux EP rejoignant un collecteur d'eaux usées et, d'autre part, à réduire le diamètre de ce dernier afin de supprimer la décantation qu'il constituait.	60 k€
TOTAL		1,2 M€

AVANCEES DU SCHEMA DIRECTEUR

Le schéma directeur d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a été lancé en mars 2022. Comme évoqué précédemment, cela a permis une mise à jour importante des plans réseaux. En outre, les données issues de la campagne de mesures sur le réseau (débit, pollution, pluviométrie) ont pu être analysées afin de développer un modèle hydraulique permettant de s'assurer des capacités du système de collecte et d'envisager un programme de travaux hiérarchisé. Ainsi, en 2024, les phases suivantes ont pu être finalisées :

- Phase 1-c : Etude du débit nominal de la STEU
- Phase 1-d : Diagnostic amont – RSDE
- Phase 3 : Anomalies et propositions d'aménagements

L'étude s'achèvera en 2025 avec la remise de l'ensemble des livrables.

REALISATION DU DIAGNOSTIC PERMANENT

Le diagnostic permanent est une démarche construite, portée et coordonnée par le ou les maîtres d'ouvrage d'un système d'assainissement visant à :

- Connaître en continu le fonctionnement et l'état structurel du système d'assainissement,
- Prévenir ou identifier dans les meilleurs délais les dysfonctionnements de ce système,
- Suivre et évaluer l'efficacité des actions préventives ou correctrices engagées,
- Exploiter le système d'assainissement dans une logique d'amélioration continue.

Rendu obligatoire par l'arrêté ministériel du 31 juillet 2020, il regroupe l'ensemble des moyens et des pratiques mis en œuvre pour évaluer l'état et le fonctionnement d'un système d'assainissement en vue d'en améliorer l'exploitation et de programmer les actions nécessaires à son évolution de façon optimisée sur les plans technique et financier et dans l'objectif de réduire les impacts des rejets du système d'assainissement sur les milieux récepteurs.

Les modalités de mises en œuvre du diagnostic permanent ont été transmises aux services de l'état début 2025 et s'articulent autour des actions et outils suivants :

- Télésurveillance des ouvrages du système d'assainissement,
- Curage préventif des réseaux,
- Inspection télévisuelle des réseaux,
- Inspection pédestre des réseaux,
- Contrôle de raccordement.

MISE EN ŒUVRE D'UNE SUPERVISION RESEAU

Second outil central et indispensable à la mise en œuvre du diagnostic permanent, le service assainissement a étudié, en 2023, le déploiement d'une supervision informatique de l'ensemble des ouvrages. L'objectif de cette supervision est de pouvoir centraliser et de connaître en temps réel les données de fonctionnement des équipements du service. Au-delà de consolider la continuité de service, les données issues de cette supervision permettront d'orienter d'éventuelles actions visant la réduction des eaux claires parasites.

La mise en service de cet outil est prévue début 2025.